



14ème législature

Question N° : 92804	De M. Yves Nicolin (Les Républicains - Loire)	Question écrite
Ministère interrogé > Éducation nationale, enseignement supérieur et recherche		Ministère attributaire > Éducation nationale
Rubrique >enseignement secondaire	Tête d'analyse >collèges	Analyse > langues étrangères. classes bi-langues. perspectives.
Question publiée au JO le : 02/02/2016 Date de changement d'attribution : 18/05/2017 Question retirée le : 20/06/2017 (fin de mandat)		

Texte de la question

M. Yves Nicolin alerte Mme la ministre de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche sur l'inégalité territoriale inacceptable créée par la suppression de classes bi-langues en province alors qu'elles sont toutes maintenues à Paris. Cette discrimination territoriale bafoue les principes républicains d'égalité et de mérite auxquels les français sont attachés. Les élèves de communes rurales ne disposeront bientôt plus des mêmes conditions à l'éducation que leurs camarades parisiens. Les classes bi-langues représentent par ailleurs un des leviers principaux de l'ascension sociale pour les jeunes issus de familles modestes. En conséquence, il lui demande de rétablir sans délai les classes bi-langues partout sur le territoire pour préserver le mérite, l'égalité des chances et mettre fin aux discriminations territoriales qui se profilent.